Nantes Université
Direction des Affaires Juridiques

A R R Ê T É

Portant délégation de signature au Directeur du Centre Universitaire Départemental de La Roche sur Yon.

DAJ-2026.10.28.04

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2021-1290 du 1er octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

A R R Ê T E :

ARTICLE 1 Délégation de la Présidente de Nantes Université est donnée à **Monsieur Alexandre RONNÉ**, Enseignant contractuel de la Filière LEA de l'UFR des Langues et Cultures Étrangères, Directeur du Centre Universitaire Départemental (CUD) de La Roche-sur-Yon, à l'effet de signer en son nom et pour les affaires concernant la composante, les actes listés ci-après :

Chapitre I
Gestion des personnels

ARTICLE 2 La délégation de signature en matière de gestion des personnels titulaires, stagiaires et contractuels, affectés dans la composante porte sur les autorisations d'absence hors étrangers, ordres de mission (pour les zones à risque à l'étranger : sous réserve de l'obtention préalable, auprès du fonctionnaire Sécurité Défense, d'une autorisation de déplacement) et les états liquidatifs liés à ces missions.

Les décisions prises dans ce domaine et notamment les états liquidatifs relatifs aux missions effectuées à l'étranger sont transmis par le Directeur du CUD à la Présidente de Nantes Université conformément aux dispositions des circulaires internes à l'établissement.

Chapitre II
Etudes et vie universitaire

ARTICLE 3 La délégation de signature dans le domaine des études et de la vie universitaire porte sur les conventions de stage en France et à l'étranger, des étudiants inscrits en Filière Droit de l'UFR de Droit et sciences politiques et en Filière LEA de l'UFR des Langues et Cultures Etrangères sur le site de la Roche-sur-Yon.

Les décisions prises dans ce domaine et notamment les statistiques concernant les conventions de stage sont transmises par le Directeur de la composante à la Présidente de Nantes Université conformément aux dispositions des circulaires internes à l'établissement.

Chapitre III
Dispositions générales

ARTICLE 4 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission au Recteur, Chancelier des universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions du délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie. Elles abrogent les dispositions de l'arrêté DAJ-2025.06.11.01.

ARTICLE 5 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte trimestriel à Monsieur le Doyen de l'UFR Droit et Sciences Politiques ainsi qu'à Madame la Doyenne de l'UFR Langues et Cultures Etrangères.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est publié sur le site internet de Nantes Université et affiché dans les locaux de l'UFR Droit et sciences politiques et de l'UFR Langues et cultures étrangères du CUD en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services par intérim et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 2 Novembre 2026

le 04/11/2026 14:00:00 +01:00

La Délégante,

Carine BERNAULT
Présidente - Nantes Université

Carine BERNAULT,
Présidente de Nantes Université

Vu et pris connaissance par

Le Délégataire,

Alexandre RONNE
Enseignant contractuel de la Filière LEA de l'UFR Langues et Cultures Etrangère-Directeur du Centre Universitaire Départemental de La Roche-sur-Yon

Sylvie Loyer
le 04/11/2026 14:47:05 +01:00

Transmis au Rectorat et publié le